

Marchés Prestations d'Appuis Spécifiques

Handicap Mental

Handicap Psychique

Troubles Cognitifs

Les principes fondateurs

Les Prestations d'Appuis Spécifiques mettent en œuvre des expertises, des conseils ou des techniques / modes de compensation, pour répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne, dans des situations identifiées par les prescripteurs / référents de parcours (évaluation diagnostic des capacités de la personne, validation du projet professionnel, formation, recherche / mise en œuvre d'une solution de maintien....).

Il s'agit pour le prestataire d'apporter des éléments d'expertise sur la dimension du handicap afin d'éclairer le prescripteur-référent de parcours, en charge de l'accompagnement des personnes.

Prestations Ponctuelles Spécifiques HP HM

PPS HP

Prescription

Diagnostic approfondi

restitution

Prescription

Appui à l'élaboration
du projet
professionnel

restitution

Prescription

Appui à la validation
du projet
professionnel

restitution

Prescription

Appui à l'intégration
en entreprise ou en
formation

restitution

Prescription

Suivi en emploi

restitution

Prescription

Appui-Conseil au
maintien dans
l'emploi

restitution

aux personnes handicapées

PPS HM

Prescription

Appui à l'évaluation
diagnostic des
capacités

restitution

Prescription

Appui à l'élaboration
et/ou validation du
projet professionnel

restitution

Prescription

Appui à l'intégration
et au suivi dans
l'emploi

restitution

Prestations d'Appuis Spécifiques HP HM TCo

Prescription

Bilan complémentaire sur la
situation de la personne

restitution

Prescription

Pré-diagnostic

restitution

Prescription

Appui expert sur le projet
professionnel

- Diagnostic approfondi
- Identification et développement des modes de compensation
- Appui à l'élaboration/validation du projet professionnel

restitution

Prescription

Appui expert à la réalisation du
projet professionnel

- Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation
- Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation

- Veille

restitution

Prescription

Appui expert pour prévenir et / ou
résoudre les situations de rupture

- Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation
- Appui à l'accompagnement de la personne

- Veille

restitution

Vue d'ensemble

Prestations	Objectifs	Durée maximum		
PRE-DIAGNOSTIC	Déterminer le handicap prégnant de la personne pour l'orienter vers la prestation adéquate, notamment dans les situations de multi-handicaps et en faisant le lien, le cas échéant, avec les autres prestataires spécialisés, afin de garantir la fluidité du parcours	HANDICAP MENTAL	HANDICAP PSYCHIQUE	TROUBLES COGNITIFS
		3 heures (restitution incluse).		
BILAN COMPLEMENTAIRE SUR LA SITUATION DE LA PERSONNE (HORS PROJET PROFESSIONNEL)	Apporter un premier éclairage (clés de compréhension, modes de compensation personnels, ...) sur la personne bénéficiaire et sa situation, permettant au référent de parcours d'ajuster son accompagnement.	10 heures sur 2 mois (restitution incluse)		
APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL	<p>Apporter un éclairage expert sur l'interaction des conséquences du handicap et le projet professionnel envisagé. La prestation est mise en œuvre par la mobilisation d'un ou des modules suivants :</p> <p>MODULE : DIAGNOSTIC APPROFONDI : évaluer la situation globale de la personne en s'appuyant sur des données disponibles (cliniques, psychologiques, sociologiques ou cognitives).</p> <p>MODULE : IDENTIFICATION ET DEVELOPPEMENT DES MODES DE COMPENSATION : identifier avec la personne les modalités de compensation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'elle met déjà en œuvre- - Qu'il serait utile de mettre en œuvre - De l'aider à leur appropriation dans une visée d'autonomie. <p>MODULE : APPUI A L'ELABORATION/VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL : analyser les potentialités de la personne bénéficiaire à partir de son expérience de vie et/ou d'évaluer la faisabilité de son projet.</p>	<p>- 40 heures dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi</p> <p>- 50 heures dans le cadre d'un accompagnement en emploi sur 9 mois (restitution incluse)</p>	<p>- 50 heures dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi</p> <p>- 60 heures dans le cadre d'un accompagnement en emploi sur 9 mois (restitution incluse)</p>	
		La prestation est renouvelable		
APPUI EXPERT A LA REALISATION DU PROJET	<p>Apporter un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet professionnel (en emploi ou en formation). La prestation est mise en œuvre par la mobilisation d'un ou des modules suivants :</p> <p>MODULE : APPUI A L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI OU VERS UN PARCOURS DE FORMATION : positionner la personne dans une dynamique d'autonomisation au regard du projet envisagé.</p> <p>MODULE : APPUI A L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI OU DANS UN PARCOURS DE FORMATION : soutenir la personne en facilitant son intégration en emploi ou en formation.</p> <p>MODULE : VEILLE : l'objectif est de s'assurer que les actions mises en place permettent une bonne intégration de la personne dans l'emploi / en formation. Elle est mobilisable en cas de situations complexes donnant lieu à minima à une visite sur site réalisée en commun entre le référent de parcours et le prestataire.</p>	<p>40 heures maximum, dont 10 heures de veille si cette étape est nécessaire, sur 12 mois maximum (restitution incluse).</p>	<p>55 heures maximum dont 10 heures de veille si cette étape est nécessaire sur 12 mois maximum (restitution incluse)</p>	
		La prestation est renouvelable		
APPUI EXPERT POUR PREVENIR ET / OU RESOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE	<p>Apporter un éclairage expert permettant de désamorcer rapidement un conflit, ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap (dans l'emploi / en formation). La prestation est mise en œuvre par la mobilisation d'un ou des modules suivants :</p> <p>MODULE : APPUI A L'EMPLOYEUR OU A L'ORGANISME DE FORMATION : mieux appréhender la situation liée au handicap de la personne.</p> <p>MODULE : APPUI A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE : soutenir la personne dans le processus de maintien dans l'entreprise (poste identique ou autre poste) ou en formation.</p> <p>MODULE : VEILLE : L'objectif est de s'assurer que les actions mises en place permettent le maintien de la personne dans l'emploi / en formation. Mobilisable en cas de situations complexes donnant lieu à minima à une visite sur site réalisée en commun entre le référent de parcours et le prestataire.</p> <p>Le prestataire devra prendre contact avec l'employeur ou l'organisme de formation dans les 48 heures maximum à compter de la réception de la prescription pour déterminer s'il y a urgence ou non.</p>	<p>30 heures dont 10 heures de veille, sur 18 mois (restitution comprise).</p>	<p>45 heures dont 10 heures de veille, sur 18 mois (restitution comprise).</p>	
		La prestation est renouvelable.		

Les Prestataires retenus en Pays de La Loire

- **HANDICAP MENTAL**

ADAPEI FORMATION 49 en co-traitance avec :

- ✓ ADAPEI - 44 Passerelle pour l'emploi
- ✓ ADAPEI - ARIA de Vendée
- ✓ ADAPEI de la Sarthe
- ✓ SAVS ADAPEI 53

- **HANDICAP PSYCHIQUE**

LA MUTUALITE FRANCAISE ANJOU MAYENNE (MFAM) en co-traitance avec :

- ✓ ADGESTI
- ✓ ALPHA
- ✓ PSY'ACTIV

- **TROUBLES COGNITIFS**

UCEO MFAM en sous-traitance avec

- ✓ Sésame autisme 44

Plus d'informations

Isabelle BARBEAU

i-barbeau@agefiph.asso.fr

02.40.48.94.43